



# RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 20 mars 2024

### LES INDICATEURS DE RÉSULTATS DES COLLÈGES DE LA RÉUNION 2023

**Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse publie pour la deuxième année consécutive les indicateurs de résultats des collèges, à l'instar de ce qui est fait depuis plus de 30 ans pour les lycées. En 2023 dans l'académie, 17 collèges font partie du groupe des établissements « très performants ». Parmi eux, 6 sont en éducation prioritaire (REP ou REP+).**

Les indicateurs de performance des collèges permettent d'apprécier les résultats d'un collège par rapport à ceux des établissements comparables au plan national. Établis à partir des résultats des élèves au diplôme national du brevet (DNB), ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du collège en tenant compte des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au collège, via les évaluations exhaustives de sixième. Cette approche relative de la performance s'efforce donc de neutraliser l'incidence des facteurs de réussite extérieurs au collège pour essayer de conserver ce qui est dû à son action propre, c'est-à-dire ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus.

Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC) sont calculés et mis à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ils couvrent l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat, dès lors que le nombre de candidats présents est supérieur ou égal à 30 élèves. Pour la session 2023, les IVAC ont été donc calculés pour 83 collèges de l'académie de La Réunion (sur 85).

### Contact presse

### Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9

Comme il n'y a pas de critère unique pour juger des résultats et de la qualité de l'enseignement d'un collège, quatre indicateurs établis à partir des résultats des élèves à la session 2023 du DNB et des données relatives au déroulement de leur scolarité sont publiés :

**1 - Le taux de réussite au diplôme national du brevet :** nombre d'élèves du collège reçus au brevet rapporté au nombre d'élèves présents à l'examen.

**2 - La note moyenne aux épreuves écrites du brevet :** note moyenne aux épreuves écrites de français, mathématiques, sciences et histoire-géographie des élèves de l'établissement. Les séries générale et professionnelle sont distinguées, et la valeur ajoutée est calculée uniquement pour la série générale.

**3 - Le taux d'accès de la 6ème à la 3ème :** probabilité pour un élève de sixième qu'il accède en classe de troisième, quel que soit le nombre d'années nécessaire.

**4 - La part d'élèves présents au diplôme national du brevet :** proportion des élèves de 3ème présents (hors ULIS) aux épreuves écrites dans chaque collège. Deux collèges de l'académie, Alsace Corré à Cilaos et Bory de Saint-Vincent à Saint-Philippe, ne sont pas pris en compte, leur nombre de candidats en série générale étant insuffisant pour obtenir des indicateurs statistiquement significatifs.

Pour chacun de ces indicateurs, les résultats du collège sont exprimés en « valeur ajoutée » (écart entre le taux réalisé par le collège et le taux attendu par rapport aux caractéristiques du collège et de ses élèves). Si l'écart entre le taux réalisé et le taux attendu est positif, le collège apporte un « plus » aux élèves. Cette « valeur ajoutée » représente l'apport de l'action pédagogique et éducative propre du collège, en neutralisant l'incidence des facteurs de réussite extérieurs.

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

**En 2023, parmi les 83 collèges de La Réunion figurant dans le champ, 17 sont classés dans le groupe des « très performants ».**

**Parmi les collèges têtes de réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) :**

- **Albert Lougnon (Saint-Paul) :** taux de réussite au DNB : +4 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,6 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 93 % ; part d'élèves présents au DNB : 97 %.

- **Henri Matisse (Saint-Pierre) :** taux de réussite au DNB : +14 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,2 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 92 % ; part d'élèves présents au DNB : 96 %.

## Contact presse

### Service communication du rectorat

### **Parmi les collèges têtes de réseau d'éducation prioritaire (REP) :**

- **Auguste Lacaussade (Salazie)** : taux de réussite au DNB : +6 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,2 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 99 % ; part d'élèves présents au DNB : 99 %.

- **Bassin Bleu (Saint-Benoît)** : taux de réussite au DNB : +7 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,9 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 90 % ; part d'élèves présents au DNB : 95 %.

- **Harry Gruchet – la Chaloupe St-Leu (Saint-Leu)** : taux de réussite au DNB : +11 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,5 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 90 % ; part d'élèves présents au DNB : 99 %.

- **Michel Debré (Le Tampon)** : taux de réussite au DNB : +5 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,8 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 92 % ; part d'élèves présents au DNB : 91 %.

### **Parmi les collèges hors éducation prioritaire :**

- **Aimé Césaire (L'Étang-Salé)** : taux de réussite au DNB : +4 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,6 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 95 % ; part d'élèves présents au DNB : 99 %.

- **Jean Albany (La Possession)** : taux de réussite au DNB : +8 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,2 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 94 % ; part d'élèves présents au DNB : 98 %.

- **Quartier Français – Lucet Langenier (Sainte-Suzanne)** : taux de réussite au DNB : +6 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,1 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 97 % ; part d'élèves présents au DNB : 100 %.

- **La Chatoire (Le Tampon)** : taux de réussite au DNB : +3 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,9 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 93 % ; part d'élèves présents au DNB : 95 %.

- **Le Dimitile (Entre-Deux)** : taux de réussite au DNB : +3 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,8 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 96 % ; part d'élèves présents au DNB : 100 %.

- **Le Ruisseau (Saint-Louis)** : taux de réussite au DNB : +5 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,9 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 98 % ; part d'élèves présents au DNB : 98 %.

- **12<sup>ème</sup> km (Le Tampon)** : taux de réussite au DNB : +4 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,7 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 90 % ; part d'élèves présents au DNB : 100 %.

- **Maison Blanche (Saint-Paul)** : taux de réussite au DNB : +3 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,1 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 93 % ; part d'élèves présents au DNB : 100 %.

- **Levasseur (Sainte-Marie)** : taux de réussite au DNB : +2 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,2 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 94 % ; part d'élèves présents au DNB : 98 %.

- **La Salle Alexandre Monnet (Saint-Benoît)** : taux de réussite au DNB : +3 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +0,7 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 93 % ; part d'élèves présents au DNB : 99 %.

### **Contact presse**

#### **Service communication du rectorat**

- **La Salle Saint-Michel (Saint-Denis)** : taux de réussite au DNB : +2 ; note moyenne à l'écrit du DNB : +1,5 ; taux d'accès 6ème à la 3ème : 90 % ; part d'élèves présents au DNB : 99 %.

**Consulter les résultats par collège sur le site web du ministère**  
[www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-colleges](http://www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-colleges)  
(ne pas omettre de mentionner la source des données publiées).

**Contact presse**  
**Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : [ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9

**Contact presse**  
**Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : [ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9